

PROTECTION DE L'ENFANCE

Une main tendue aux parents

■ La loi réformant la protection de l'enfance fait de l'accueil séquentiel une priorité. À Grenoble, le Kiosque l'a mis en œuvre depuis trois ans. En évitant une séparation radicale avec les parents et en collaborant plus intimement avec les collèges, cette maison d'enfants à caractère social a expérimenté avant l'heure la personnalisation des parcours.

Un grand parc arboré où trône un kiosque en bois à l'ancienne. Difficile d'imaginer que la bâtie qu'on aperçoit dans ce cadre bucolique est une Maison d'enfants à caractère social (Mecs), tant celle-ci est intégrée dans le quartier. Pourtant, les seize adolescents de 11 à 16 ans qui y vivent ont été placés sur décision du tribunal ou du conseil général. "Au Kiosque, on n'a pas l'impression que les enfants sont placés mais accueillis", corrige Doriane Bastrenta, chef de service. Ici, l'hébergement est séquentiel, c'est-à-dire personnalisé en fonction de la situation familiale de chacun. Onze jeunes sont hébergés quotidiennement et cinq autres viennent en accueil de jour, pour la soirée, le repas, ou le mercredi. Une alternative, entre le "tout internat" et l'aide éducative au sein des familles, que la dernière réforme de la protection de l'enfance entend justement privilégier.

Un maître mot : souplesse

Le Kiosque s'est installé à Fontaine, un quartier de Grenoble, en 2004. Auparavant, les jeunes étaient sur le plateau du Vercors, à la Mecs d'Autrans : un paysage majestueux, mais un éloignement des familles vécu, par certains, comme un traumatisme. Pour mettre un terme à cette coupure affective, qui finissait par nuire aux progrès de l'enfant, la décision est prise de créer le Kiosque : une structure plus petite, en ville, et ouverte sur l'extérieur. "Au début, le temps des travaux, nous ne pouvions héberger les enfants. On a donc été obligés de travailler davantage avec les parents. Dans notre métier, la souplesse fait peur, on craint de se faire déborder. Nous, nous avons commencé hors cadre, donc la souplesse s'est tout de suite imposée."

Une originalité qui est devenue une carte de visite :



priorité au maintien du lien familial, et étroite collaboration avec les collèges, la justice et les services sociaux. Les projets sont adaptés à chaque enfant et revus toutes les six semaines, en fonction de l'évolution familiale. "L'avis des parents et de l'enfant est pris en compte. Du coup, le jeune ne subit plus son placement", assure Doriane Bastrenta. Les élèves sont inscrits au collège près de chez eux, pour garder un lien avec leur quartier. Et certains conservent leur chambre dans la structure, même s'ils dorment dans leur famille. Ici, le nombre de nuits imposées est renégociable : "C'est très motivant, insiste Doriane Bastrenta. Quand ils demandent à passer une nuit en moins ici, ça les oblige à faire des efforts. Parfois, on fait marche arrière, mais toujours avec l'accord des parents".

Un objectif : responsabiliser

Les difficultés ne sont pas gommées, mais elles sont vécues dans la continuité. "Ce qui permet aux familles de reprendre confiance. Elles sont aidées au quotidien par l'équipe éducative". La Mecs compte cinq éducateurs et une éducatrice scolaire. Leila, une maman seule, a demandé que son fils soit placé, sur décision administrative, le temps de traverser l'adolescence sans encombre : "ça m'a permis de souffler à un moment où j'avais des problèmes de santé. Mon fils allait au Kiosque un mercredi sur deux, faisait ses devoirs là-bas et profitait des loisirs".

Mais, l'aide ne veut pas dire que l'on déresponsabilise les parents. Ils sont constamment sollicités. Y compris financièrement, pour un rendez-vous chez le médecin ou le dentiste. "Dans les Mecs traditionnelles, on oublie de faire participer financièrement les familles, même symboliquement. Or, il s'agit de les impliquer." Même au collège. "On encourage les parents à venir voir les profs. L'éducation, ça reste leur affaire". Par ailleurs, le collège alerte la Mecs pour éviter les exclusions. "Cela nous permet de réagir très vite et de nous adapter à chaque demande. Par exemple, nous avons une jeune fille, prise en charge à mi-temps par notre éducatrice scolaire. Lorsqu'elle se sera stabilisée, elle pourra retourner à plein-temps au collège", témoigne Doriane Bastrenta.

De tels aménagements n'ont été possibles qu'avec une forte collaboration de la justice et des services sociaux. L'ensemble de ces professionnels ont pris un risque, même mesuré : celui de l'innovation. Aujourd'hui, la loi leur donne raison. ■

Sandrine Martinez

CONTACT

Le Kiosque :
04 76 53 18 30